



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Commission Locale de l'Eau de la Midouze BILAN D'ACTIVITÉ 2021

Conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement, la Commission Locale de l'Eau doit établir un rapport annuel sur ses travaux et sur les perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre du SAGE.

Ce rapport est adopté en séance plénière ou en bureau et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Animation/organisation 2021

Astrid Bats a assuré en 2021 l'animation du SAGE Midouze comprenant la mise en œuvre du SAGE et les réflexions sur sa révision.

Elle a été assistée sur le suivi des documents d'urbanisme par Marie Chéron.

L'animation du PTGE Midou(r) et du PTGE Douze a été intégralement assurée par Claire Grangeat.

Contacts : sage.midouze@institution-adour.fr / 06.03.50.90.09

Avec le soutien financier de :



SOMMAIRE

ANIMATION DU SAGE.....	3
2021 : LES AXES DE TRAVAIL	3
2021 : ACTIONS MENÉES ET TRAVAIL ENGAGÉ	4
2021 : LES RÉUNIONS ET LES INSTANCES	12
2021 : ANIMATION	14
2022 : PERSPECTIVES	14
ANNEXE 1 : AUTORISATIONS LOI SUR L’EAU 2021 - AVIS ÉMIS	15
ANNEXE 2 : DÉCLARATIONS LOI SUR L’EAU REÇUES EN 2021	21
ANNEXE 4 : SUIVI TRANSMISSION BDD « ZONES HUMIDES ».....	24
ANNEXE 5 : RÉUNIONS ET FORMATIONS.....	26

ANIMATION DU SAGE

D'une manière générale, l'animatrice du SAGE de la Midouze dans sa phase de mise en œuvre est chargée de :

- Mettre en œuvre les dispositions du SAGE de façon directe (portage par l'Institution Adour) ou indirecte (travail en partenariat avec les structures en place sur le bassin et maîtres d'ouvrage locaux, suivi des actions engagées répondant aux objectifs du SAGE) ;
- Communiquer et informer sur l'existence et le contenu du SAGE ;
- Analyser et émettre un avis sur les dossiers d'autorisation loi sur l'eau, et éventuellement les dossiers de déclaration ;
- Tenir le secrétariat technique et administratif du SAGE : préparation (déroulement des séances, briefing amont avec le Président, dossiers examinés...) et organisation (réservation salle, envoi convocations, gestion du matériel...) des différentes réunions ; réception appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, reprographie des documents... ; gérer les demandes et le suivi des différents financements ;
- Réaliser les cahiers des charges et la mise en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, assurer le suivi des études, diffuser les résultats ;
- Assister aux réunions pouvant intéresser le SAGE ;
- Participer aux échanges entre animateurs SAGE et avec les autres partenaires techniques ;
- Faire la veille réglementaire ;
- Réaliser la communication externe et interne (site Internet, lettre d'information, etc.).

2021 : LES AXES DE TRAVAIL

Cette année 2021, l'animation du SAGE Midouze a principalement consisté :

- À mener en partenariat avec les services de l'État l'extension du périmètre du SAGE Midouze ;
- À suivre l'étude menée sur l'assainissement non collectif ;
- À affiner le dossier d'appel à projet sur les zones humides, lancé par l'Entente pour l'eau ;
- À suivre la prestation menée sur le diagnostic de la communication des SAGE du bassin de l'Adour en inter-SAGE ;
- À réaliser le tableau de bord du SAGE des années 2018 à 2019 ;
- À évaluer la mise en œuvre du SAGE depuis 2013 ;
- À rendre les avis de la CLE pour les projets sur lesquels elle est formellement sollicitée ;
- À organiser les instances du SAGE (Bureau et CLE) ;
- À solliciter le comité technique.

Il existe trois SAGE sur le bassin de l'Adour, dont deux sont mis en œuvre (Adour amont et Midouze), et un en cours de validation (Adour aval). Afin de garantir une cohérence entre les travaux menés sur les différents sous-bassins, une approche inter-SAGE est recherchée sur la plupart des actions engagées (guides de mise en compatibilité, bases de données « zones humides », risque d'érosion, espèces invasives, ...), tout en respectant les spécificités de chaque SAGE.

2021 : ACTIONS MENÉES ET TRAVAIL ENGAGÉ

Parmi les actions portées par la cellule d'animation, les actions suivantes peuvent être mises en exergue.

Modification de l'arrêté interpréfectoral du périmètre du SAGE

L'année 2021 a été consacrée à la modification de l'arrêté interpréfectoral relatif au périmètre du SAGE Midouze. Effectivement, la délimitation administrative en vigueur depuis 2012 ne correspondait pas précisément aux limites du bassin hydrographique de la Midouze. Or, cette vision de l'ensemble du bassin hydrographique est importante pour que les acteurs locaux réunis au sein de la CLE puissent appréhender les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans une approche globale de bassin versant.

La commission locale de l'eau a validé le projet d'ajustement du périmètre, concernant 22 communes, lors de l'instance du 22 février 2021. Conformément à l'article R212-27 du Code de l'environnement, une phase de consultation de 4 mois a été lancée, par la Préfète des Landes. La consultation a débuté le 17 mai et s'est achevée le 17 septembre 2021.

Sur les 22 communes concernées par le projet d'extension du périmètre du SAGE Midouze, 21 ont été intégrées dans l'arrêté de délimitation du périmètre, qui a été validé le 22 novembre 2021, et comprend donc 150 communes pour tout ou partie de leur territoire.

Les éléments suivants sont disponibles au téléchargement sur [le site de l'Institution Adour](#) :

- Le bilan de la consultation ;
- L'arrêté interpréfectoral du périmètre du SAGE en date du 22/11/2021.

Projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour (Thématique « Aspects quantitatifs »)

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour est une démarche permettant d'atteindre dans la durée l'équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en veillant à la qualité de la ressource en eau et en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant, répondant ainsi aux objectifs du SAGE Midouze, sur le sous-bassin du Midour.

Cf. bilan d'activité du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Midour accessible sur le site internet de l'Institution Adour dans l'onglet « Projet de territoire Midour »

Projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Douze (Thématique « Aspects quantitatifs »)

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Douze est à l'image de la démarche qui a été menée sur le sous-bassin du Midour. Le PTGE Douze a été lancé en fin d'année 2021 sur ce sous-bassin ciblé en déficit quantitatif.

Cf. bilan d'activité du projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de la Douze accessible sur le site internet de l'Institution Adour dans l'onglet « Projet de territoire Douze »

Étude sur l'assainissement non collectif (Thématique « Aspects qualitatifs ») - inter-SAGE

L'identification des points noirs de l'assainissement non collectif (installations individuelles des eaux individuelles de traitement des eaux domestiques pour les habitations non desservies par le réseau d'assainissement collectif) a été menée en inter-SAGE au travers d'un stage de fin d'études de mars à août 2021. Ce travail a permis de répondre aux dispositions des SAGE du bassin de l'Adour et notamment à la disposition C3P1 - S'assurer de la mise en conformité de l'ANC sur le territoire du SAGE Midouze.

La mission s'est découpée selon les étapes suivantes :

- Collecter les données liées au diagnostic auprès des SPANC et collectivités compétentes,
- Capitaliser et harmoniser les données disponibles,
- Identifier les secteurs sensibles (secteurs de forte densité de système d'assainissement non collectif où les dispositifs non conformes sont nombreux et impactent les milieux aquatiques),
- Rédiger les rapports d'étude et les présenter auprès des instances du SAGE.

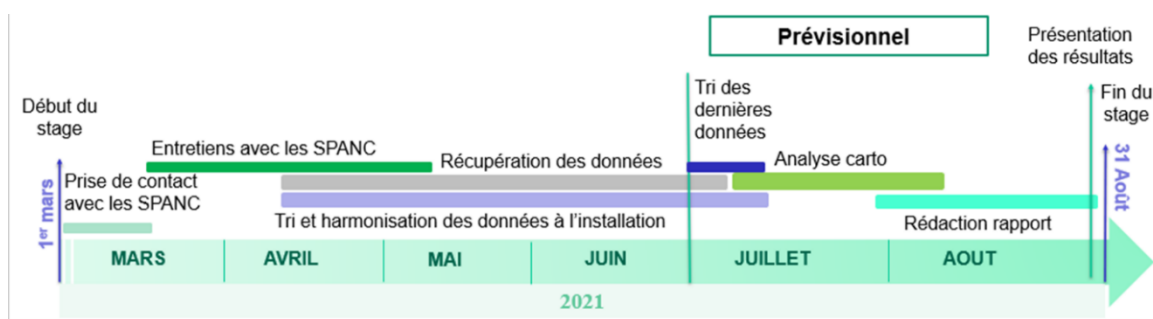


Figure n°1 : Calendrier de réalisation de la mission

Les 25 services publics d'assainissement non collectif (SPANC) intervenant sur les SAGE du bassin de l'Adour ont été sollicités pour transmettre leurs données et échanger lors d'un entretien afin de recontextualiser les données collectées et d'identifier d'éventuelles difficultés rencontrées localement ou communes aux SPANC du territoire. **Sur le bassin de la Midouze, 12 SPANC sont existants** (cf. carte ci-dessous).

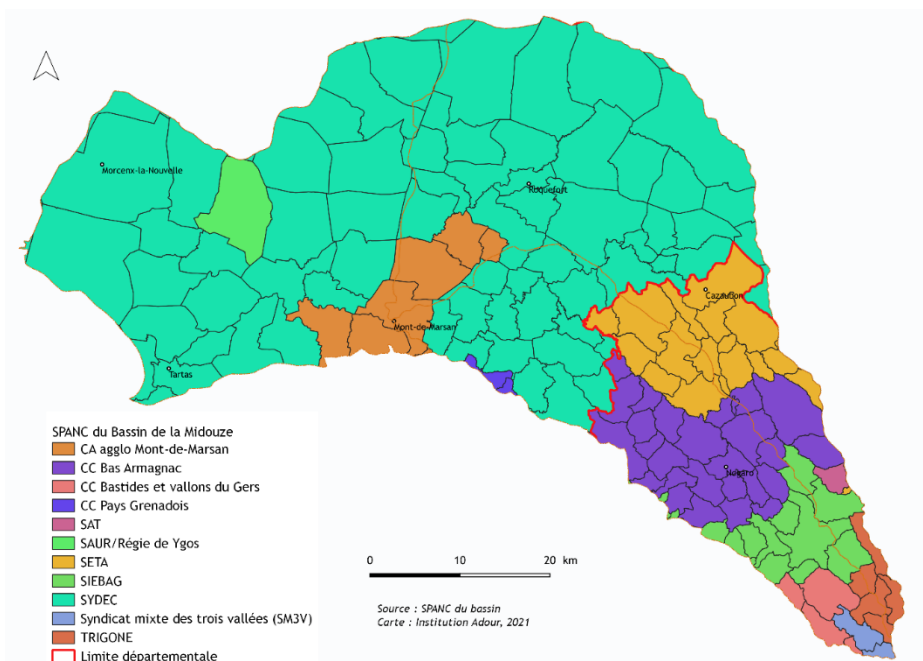


Figure n°2 : Les SPANC du bassin de la Midouze

12 SPANC ont accepté de rencontrer les cellules d'animation des SAGE du bassin de l'Adour. Sur le bassin de la Midouze, ce sont notamment le SPANC du Bas Armagnac, celui du SETA, et le SYDEC avec lesquels des échanges ont pu avoir lieu.

Les données ont pu être collectées auprès de 20 SPANC du bassin Adour, dont 6 sur le périmètre du SAGE Midouze. En effet, les données d'assainissement non collectif de la communauté de communes Bastides & Vallons du Gers (restructuration des services) ou de la SAUR pour la commune d'Ygos-Saint-Saturnin (transmets de la compétence que récemment) n'ont notamment pas pu être récupérées.

À noter que les données collectées étaient très hétérogènes d'un SPANC à l'autre et ont nécessité un gros travail de traitement et d'harmonisation. Ainsi, la donnée n'a pu être retranscrite qu'à une échelle communale, la donnée à l'installation n'étant parfois pas disponible en format numérique, notamment dans la partie amont du bassin de la Midouze.

Globalement sur l'ensemble du bassin de l'Adour, les SPANC assurent pour la majorité le diagnostic de bon fonctionnement (contrôle de l'existant), le contrôle de conception qui valide le projet de l'installation autonome et le contrôle d'exécution des travaux attestant de la bonne réalisation des travaux de réhabilitation ou de création de l'installation ANC. La fréquence de passage pour réaliser les diagnostics de bon fonctionnement est majoritairement de 10 ans et des bilans sont transmis à la fin de chaque campagne (synthèse et rapport) auprès des communes.

Les analyses issues du stage nécessitant quelques ajustements, le rendu final de l'étude sera présenté courant 2022 à la CLE.

Ajustement du dossier d'appel à projet zones humides (Thématique « Rivières et zones humides »)

En 2021, afin de mobiliser des financements pour la mise en œuvre des actions du PTGE Midou(r) et de répondre aux dispositions du SAGE Midouze ciblant les zones humides, l'Institution Adour, en partenariat avec 3 acteurs du territoire, a répondu à l'appel à projets portant sur la restauration des zones humides, lancé par l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne. L'Entente pour l'eau est constituée de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, des Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité.

Pour rappel, l'appel à projet vise à accompagner des opérations ambitieuses portant sur la préservation et la restauration des fonctionnalités des zones humides dans une logique d'adaptation face aux enjeux du changement climatique, ciblant tout particulièrement les têtes de bassins versants.

Ainsi le projet présenté et retenu par l'Entente s'articule en 4 volets opérationnels et 1 volet transversal complémentaire :

- Volet 1 : restaurer et gérer les milieux humides à l'échelle de bassins versants pour valoriser leurs fonctions écologiques et améliorer la résilience de ces territoires face aux enjeux liés au changement climatique - partenaire ciblé : l'ADASEA 32 ;
- Volet 2 : restaurer et préserver les zones humides face aux risques d'érosion diffuse des sols pour maintenir durablement leur état et leurs fonctionnalités - partenaire ciblé : Syndicat du Midou et de la Douze ;
- Volet 3 : restaurer une prairie humide située à proximité d'un cours d'eau pour améliorer ses fonctionnalités et celles du cours d'eau - partenaire ciblé : Syndicat Adour Midouze ;
- Volet transversal : coordination, suivi et valorisation des actions de restauration de milieux humides - partenaire ciblé : Institution Adour.

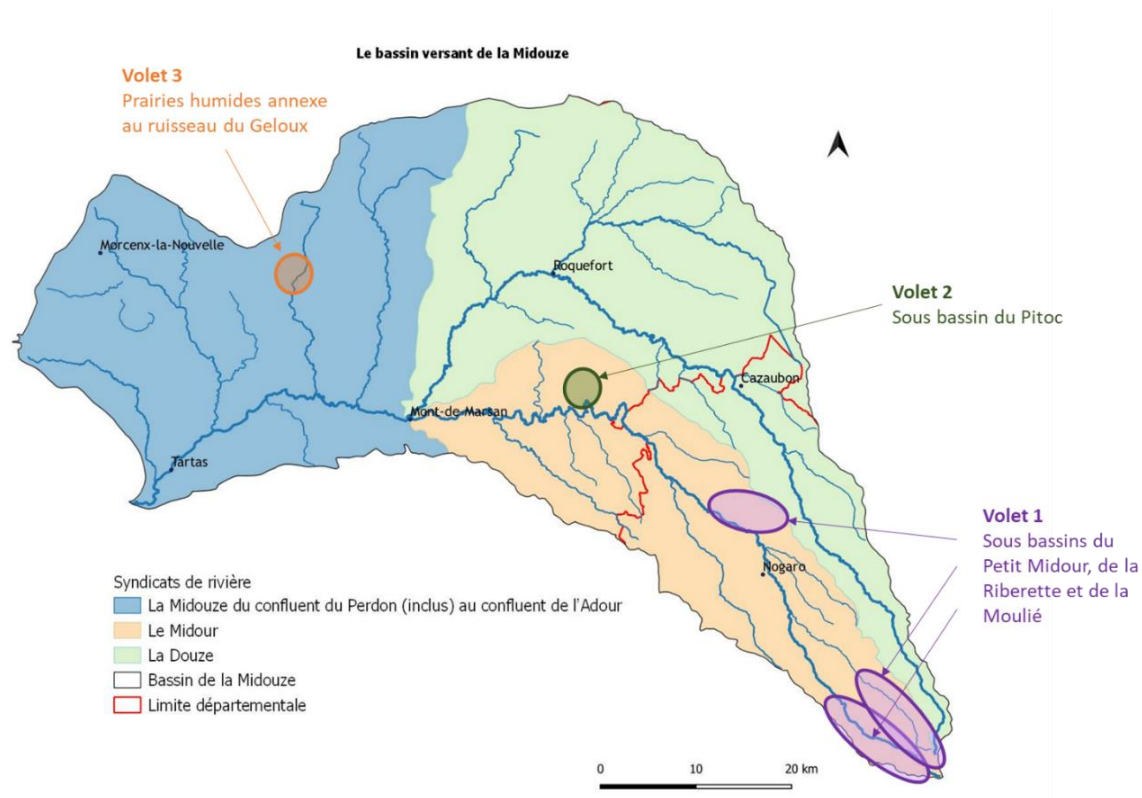


Figure n°3 : Localisation des projets

Le dossier a été déposé et retenu en 2021, en partenariat avec la CATZH de l'ADASEA 32, le syndicat de bassin du Midou et de la Douze et le syndicat de bassin de la Midouze.

L'articulation des missions entre les partenaires est la suivante :

- Institution Adour : animation générale et coordination avec les outils existants, concertation et information multi acteurs au sein des instances du SAGE et du PTGE, valorisation des actions menées à l'échelle globale, coordination du suivi administratif de l'appel à projet et appui aux partenaires techniques de chaque volet si besoin pour des aspects administratifs ;
- ADASEA32 : animation pour la mise en œuvre opérationnelle du volet 1, animation locale auprès des propriétaires, accompagnement dans les travaux ou la gestion, suivis ;
- Les syndicats de bassins versants du Midou et de la Douze et de la Midouze : animation pour la mise en œuvre opérationnelle des volets 2 et 3 respectivement, animation locale auprès des propriétaires, accompagnement dans les travaux ou la gestion, suivis.

Dans ce dossier, s'impliqueront les collectivités, les associations, les propriétaires privés et notamment les agriculteurs, pour que le rôle de chacun soit mis en lumière. Tous ces éléments seront présentés à la prochaine CLE.

Les travaux liés à ce dossier vont début d'année 2022 et se poursuivront jusqu'en 2024.

Afin de communiquer sur l'ensemble des projets constituant le dossier, la cellule d'animation du SAGE a réalisé une vidéo mettant en lumière les fonctionnalités des zones humides et les enjeux liés à leur préservation et présentant les 3 projets phares.

Amélioration de la communication sur le SAGE (Thématique « Gouvernance ») - inter-SAGE

En 2021, un diagnostic a été lancé sur la communication des SAGE du bassin de l'Adour, à savoir les SAGE Adour amont, Midouze et Adour aval.

Ce diagnostic a pour but d'évaluer la communication déjà développée, en vue de réaliser un plan de communication adapté à l'avancement de chaque SAGE.

Ce travail, mené par Ethics Group depuis le mois de septembre 2021, va permettre :

- d'évaluer l'efficacité des outils de communication développés : journées de découvertes, site internet, lettre d'information ;
- d'identifier les besoins et aide à la définition des objectifs (communiquer sur les enjeux et actions mises en place et non uniquement sur l'outil SAGE), du niveau d'ambition et des enjeux de la communication ;
- d'analyser les opportunités de développement de nouveaux outils ;
- d'élaborer de façon concertée une stratégie de communication efficace, tenant compte des moyens humains et technique à disposition dans les cellules d'animation des SAGE.

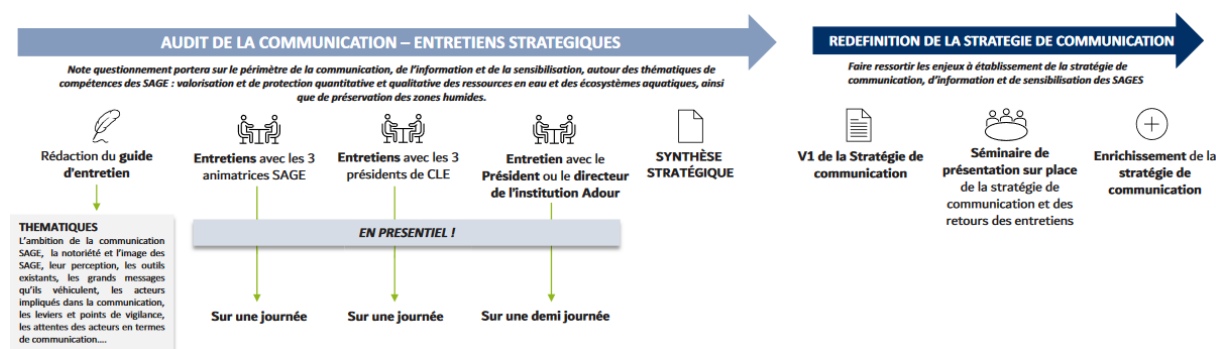


Figure n°4 : Rétroplanning prévisionnel de la mission du prestataire

Ce travail s'achèvera début 2022 et sera présenté aux instances des SAGE du bassin de l'Adour.

Élaboration de vidéos de sensibilisation en lien avec la démarche Adour 2050 (Thématique « Gouvernance ») - inter-SAGE

Dans le but que chaque acteur du territoire se saisisse des enjeux du changement climatique à travers les résultats d'Adour 2050, la réalisation d'un support de communication de type vidéo sur Adour 2050 et le changement climatique a été suivie et réalisée.

L'élaboration de 3 mini-vidéos a été engagée dès mars 2021, par un prestataire. Chacune de ces mini-vidéos traite d'un sujet particulier en lien avec le changement climatique et la démarche Adour 2050 et pourront être mobilisées dans le cadre de divers événements de communication.

Elles sont visualisables au travers des liens ci-dessous :

- Épisode 1 - Economiser l'eau et préserver sa qualité : <https://www.youtube.com/watch?v=m3SuH19UXRs>
- Épisode 2 : Améliorer la résilience des milieux naturels, agricoles et forestiers : <https://www.youtube.com/watch?v=ptWKLgRRkjQ>
- Épisode 3 : Aménager durablement les espaces de vie : <https://www.youtube.com/watch?v=vt9BLK4mNZ4>

Édition du tableau de bord du SAGE Midouze sur les années 2017, 2018 et 2019

L'édition du tableau de bord cette année 2021 a permis de récupérer les données liées aux indicateurs renseignés dans les mesures du SAGE, mettant en lumière les sous-dispositions mises en œuvre sur le bassin de la Midouze.

Les principaux résultats seront présentés en séance de CLE, début 2022.

Rédaction du bilan de la mise en œuvre du SAGE Midouze de 2013 à 2020

La rédaction du bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis sa validation a permis de faire un état de l'avancement du SAGE et de mettre en avant les points bloquants de son application sur le territoire.

Consultation de la CLE pour avis / information

Autorisations loi sur l'eau

L'article R214-10 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Autorisation sont envoyés pour avis à la CLE, qui a 45 jours pour répondre. Dans le cadre des autorisations temporaires (article R214-23 du même code), la CLE a 15 jours pour rendre un avis. Ces délais courent à compter de la date de transmission des dossiers.

La CLE de la Midouze a délibéré le 08/03/2018 pour que le bureau puisse émettre un avis sur les dossiers d'autorisation en son nom, compte-tenu du délai de 45 jours à respecter.

En 2021, deux avis formels au titre d'autorisations loi sur l'eau ont été rendus (cf. Annexe 1) :

- Avis sur la demande d'autorisation complémentaire pour les travaux de mise en conformité de l'exutoire de crues du réservoir de soutien d'étiage de Saint-Jean (32) :
Avis de compatibilité avec les dispositions du SAGE et de conformité avec le règlement, assorti d'une réserve et de deux recommandations ;
- Avis sur la demande de régularisation de la SARL Le Raguet de Lencouacq (40) :
Avis de compatibilité avec les dispositions du SAGE et de conformité avec le règlement assorti de deux réserves et de trois recommandations.

En partenariat avec la CLE du SAGE Adour amont, un avis a également été rendu sur le projet de SDAGE Adour-Garonne 2022-2027. Cf Annexe 1

Déclarations loi sur l'eau

L'article R214-37 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Déclaration sont envoyés pour information au Président de la CLE. Ces dossiers de déclaration étant transmis uniquement pour information au Président de la CLE, ils sont ainsi transmis en fin de procédure, soit en général à la date d'autorisation de démarrage des travaux, ce qui ne permet pas au Président de la CLE d'alerter les services instructeurs sur l'incomplétude ou l'incohérence d'un dossier au regard de sa compatibilité avec le SAGE.

En 2021 sur le périmètre du SAGE Midouze, 59 déclarations ont été enregistrées (cf. tableaux en Annexe 2) ; le nombre de dossiers de déclaration a donc doublé par rapport à 2020.

En 2021, la CLE a également été sollicitée par deux fois pour émettre un avis sur des dossiers de déclaration loi sur l'eau :

- Sollicitation par la DDTM des Landes pour le projet de serres agrivoltaïques sur Audon (40) ;
- Sollicitation par la chambre d'agriculture du Gers pour le projet de retenue collinaire sur Monguilhem (32).

En 2021, une analyse technique a également été rendue par la cellule d'animation, avant dépôt final du dossier auprès des services de l'État : dossier de déclaration pour le projet de centrale voltaïque sur la commune de Lesperon.

Arrêtés de mise en conformité de plans d'eau

Les DDT ont travaillé sur la mise en conformité de plans d'eau existants et en particulier sur la nécessité de fixer une valeur de débit réservé à restituer à l'aval de ces plans d'eau.

La DDTM 40 a ainsi fait suivre à la cellule d'animation du SAGE Midouze 25 arrêtés préfectoraux portant complément à l'autorisation initiale des plans d'eau concernés.

Documents d'urbanisme - accompagnement des acteurs et avis de la CLE

Les documents d'urbanisme (SCoT / PLU / PLU(i) / cartes communales) doivent être compatibles avec le PAGD du SAGE. Grâce au travail mené en partenariat avec les services de l'Etat, la CLE est désormais souvent conviée aux réunions de travail au même titre que les « PPA » : personnes publiques associées.

La cellule d'animation du SAGE participe à l'échange de données cartographiques (données zones humides, données de l'étude érosion) afin de faciliter la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme. Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des demandes de données transmises en lien avec les démarches d'urbanisme.

Demandeur	Objet de la demande	Données transmises	Date
BE ComEt Environnement	PLU commune de Bourrouillan	BDD ZH, BDD érosion	13/01/2021
Mont de Marsan Agglo	Projet résidentiel	BDD ZH	12/03/2021
CC Cœur Haute Lande	Elaboration du PLUi	BDD ZH, BDD érosion	02/04/2021

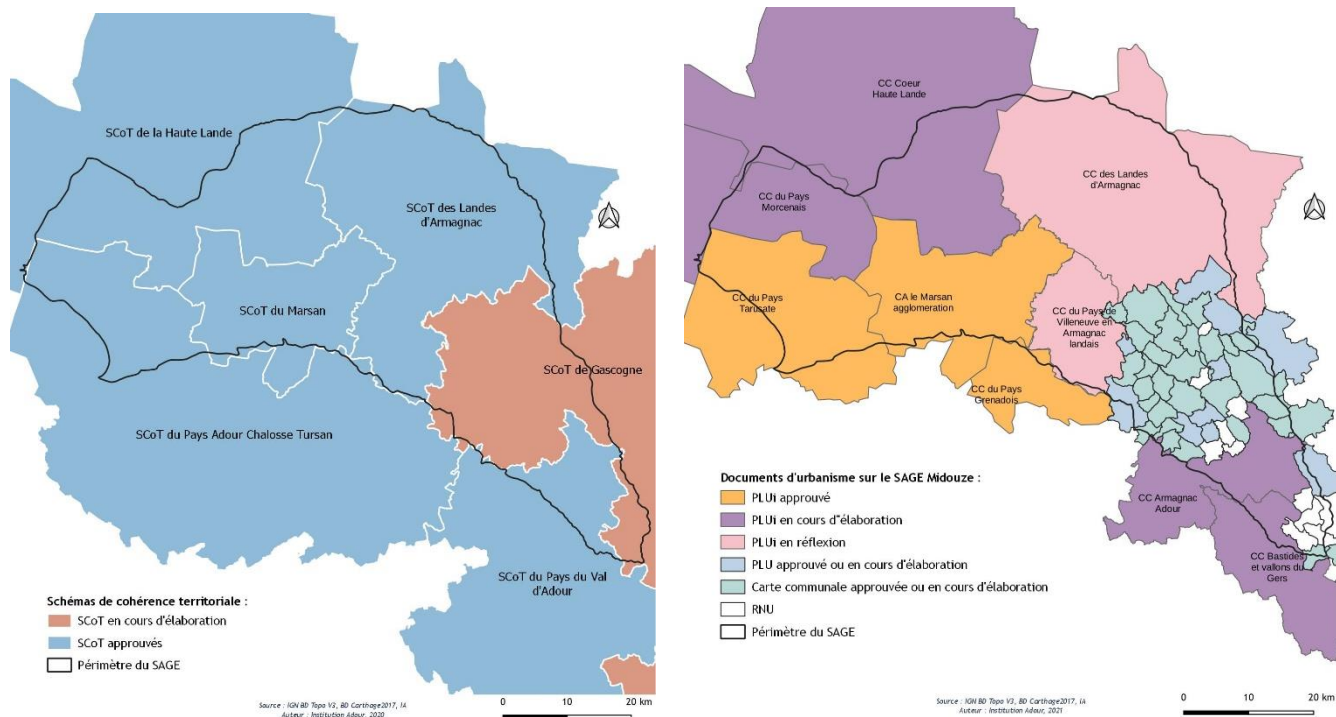
Figure n°5 : Tableau listant les demandes de données zones humides et érosion

En retour, l'accès aux données produites par les acteurs locaux relatives aux enjeux du SAGE est souhaité afin de mettre à jour les informations relatives au territoire (exemple : résultats des inventaires effectués dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme).

À savoir que la base de données « zones humides » est également transmise en dehors de l'élaboration des documents d'urbanisme aux partenaires du SAGE et porteurs de projets soumis à autorisation environnementale. Le tableau en Annexe 3 retrace l'ensemble des transmissions de la BDD « zones humides », depuis 2018.

Sur l'ensemble de l'année 2021, aucun document d'urbanisme n'a été arrêté (PLUi ou SCoT) et aucun avis n'a donc été émis par la CLE. Néanmoins le travail de suivi des démarches de planification s'est poursuivi et la cellule d'animation du SAGE Midouze a été associée et a participé à l'élaboration des documents d'urbanisme situés sur son périmètre :

- Le PLUi de la Communauté de Communes Armagnac Adour (échanges, réunion sur la phase réglementaire) ;
- Le PLUi de la Communauté de Communes Cœur Haute Landes (échanges) ;
- Le PLUi de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (échanges, réunion sur la phase diagnostic) ;
- Le SCoT de Gascogne (échanges, réunion sur le DOO).



Figures n°6 et 7 : État d'avancement des documents d'urbanisme du bassin de la Midouze

Ainsi l'ensemble des documents d'urbanisme en cours d'élaboration, à l'échelle intercommunale (SCoT, PLUi) et présents sur le SAGE associent la cellule d'animation.

Prochainement le PLUi Armagnac Adour et le SCoT Gascogne devraient être arrêtés. De plus, plusieurs démarches sont en cours de réflexion sur le territoire et devraient être initiées dans le courant de l'année 2022 sur la communauté de communes des Landes d'Armagnac, la communauté de communes Pays de Villeneuve en Armagnac landais et la communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan.

2021 : LES RÉUNIONS ET LES INSTANCES

La liste des réunions organisées ou auxquelles a participé l'animatrice au titre du SAGE est présentée en Annexe 4.

Les instances de la CLE se sont réunies six fois au cours de l'année 2021 : deux réunions de la CLE, deux réunions du Bureau et deux comités techniques.

Commission Locale de l'Eau du 22 février 2021

La CLE s'est réunie le 22 février 2021 à 14h00, en visio-conférence. Cette réunion avait pour objet de réunir les membres de la CLE afin de valider des sujets stratégiques pour le SAGE Midouze.

L'ordre du jour était le suivant :

- Élections vice-présidence et Bureau (collège 1) ;
- Bilan animation 2020 du SAGE ;
- Validation révision périmètre du SAGE ;
- Validation portage PTGE Douze ;
- Avis travaux exutoire de crues barrage de Saint-Jean ;
- Stratégie de révision du SAGE, planning 2021.

Le compte-rendu complet et le diaporama sont disponibles au téléchargement sur [le site internet de l'Institution Adour](#).

Commission Locale de l'Eau du 29 avril 2021

La CLE s'est réunie le 29 février 2021 à 09h00, en visio-conférence. Cette réunion plus orientée sur des projets, avait pour objet de présenter aux membres de la CLE deux études qualité.

L'ordre du jour était le suivant :

- Points d'actualité : stage sur l'assainissement non collectif, consultation du SDAGE 2022-2027, démarrage du PTGE Douze, poursuite des travaux sur la révision du SAGE ;
- Étude sur la qualité Douze aval et Estampon ;
- Étude sur la qualité sur le Midour : action CMU2 du PTGE Midour ;
- Appel à projets « restauration des zones humides ».

Le compte-rendu complet et le diaporama sont disponibles au téléchargement sur [le site internet de l'Institution Adour](#).

Réunion de bureau du 25 mai 2021

Le Bureau s'est réuni le 25 mai 2021 à 11h00, en visio-conférence. Cette réunion de Bureau était exclusivement consacrée au projet du SDAGE Adour-Garonne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2022-2027 ainsi que pour le futur PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) ; pour lequel la CLE du SAGE Midouze avait été sollicitée dans le cadre de la consultation des partenaires et du public qui se déroulait jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Le comité de bassin réalisera le bilan de la consultation en décembre 2021.

Le SDAGE 2022-2027, ainsi que le PGRI 2022-2027, seront approuvés en mars 2022.

Réunion de bureau du 08 juillet 2021

Le Bureau s'est réuni le 08 juillet 2021 à 09h00, en visio-conférence. Cette réunion de Bureau était consacrée à la validation de l'avis portant sur la régularisation de la SARL de Le Raguet, dans le cadre de l'autorisation loi sur l'eau.

Comité technique du 11 février 2021

Le comité technique s'est réuni le 11 février 2021 à 14h00 afin d'étudier le retroplanning de révision de SAGE et d'amorcer les réflexions autour de cette démarche.

L'ordre du jour était le suivant :

- Les étapes de révision d'un SAGE ;
- La stratégie prévisionnelle de révision du SAGE Midouze ;
- Le rétroplanning de l'année 2021 ;
- Les priorités envisagées dans la révision du SAGE axées sur les thématiques des zones humides et des plans d'eau.

Comité technique du 22 juin 2021

Le comité technique s'est réuni le 22 juin 2021 à 14h00 afin d'apporter des éléments sur les premiers éléments issus du tableau de bord du SAGE, portant sur les années 2017 à 2019.

Le taux de participation aux différentes instances du SAGE a été assez constant durant 2021 :

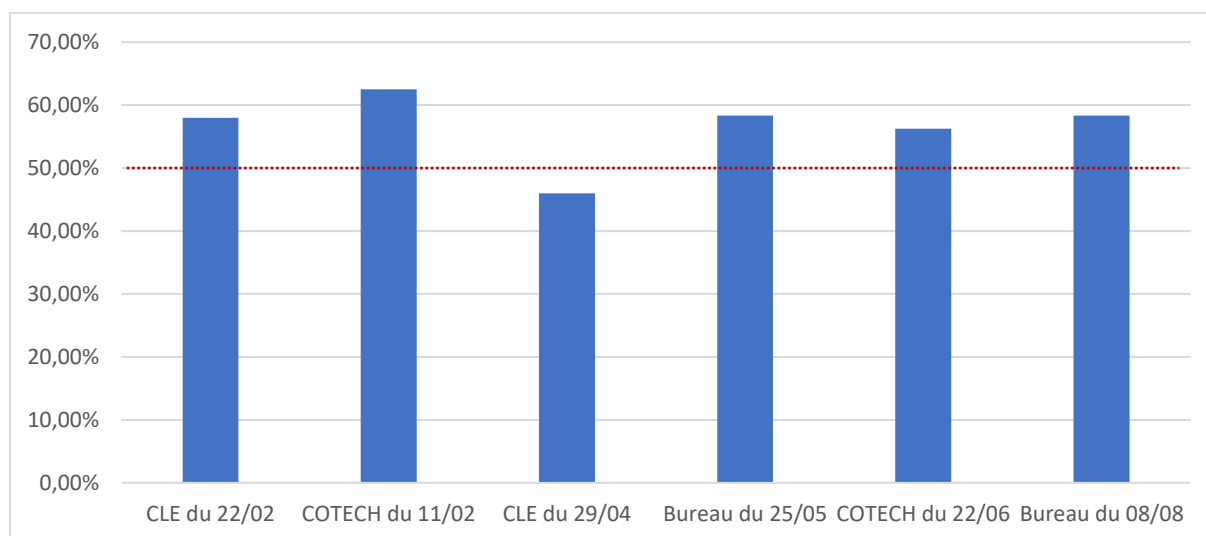


Figure n°8 : Taux de participation aux instances de suivi du SAGE Midouze en 2021

Suite aux élections départementales et régionales de 2021, la composition de la CLE a été modifiée pour le collège des collectivités ; un nouvel arrêté de composition de la CLE a été approuvé le 13 octobre 2021 et consultable sur le site internet de l'Institution Adour.

2021 : ANIMATION

Le temps d'animation du SAGE Midouze se répartit comme suit en 2021 :

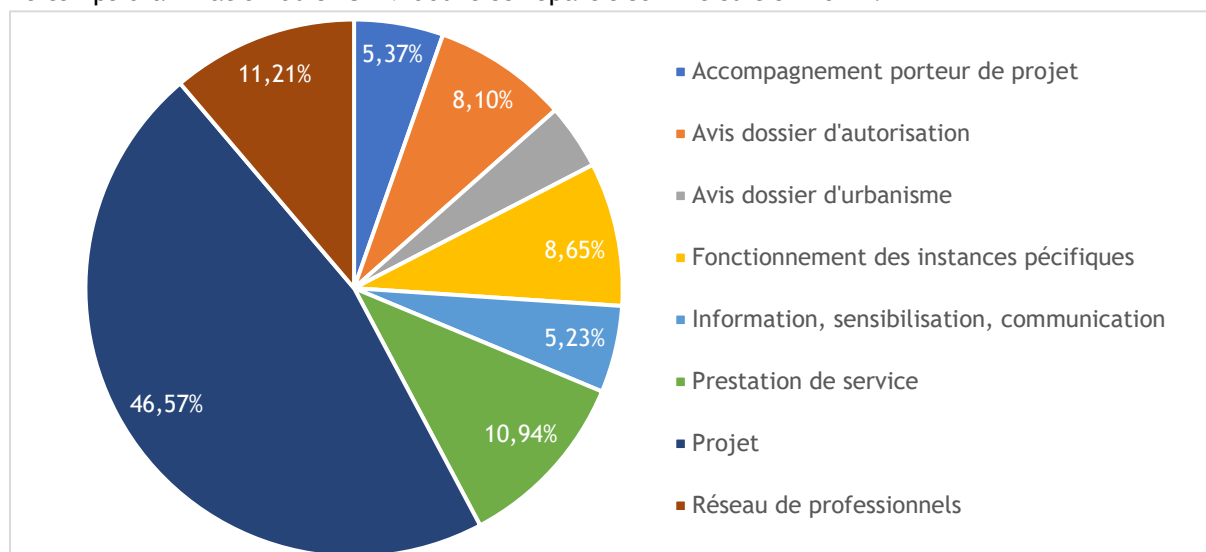


Figure n°9 : Répartition du temps de travail de la cellule d'animation en fonction des grands axes de mission

L'item « projet » représente une grande partie de l'animation, en raison du travail sur la révision, avec le bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis son élaboration en 2013 et de l'édition du tableau de bord.

2022 : PERSPECTIVES

En 2022, l'animation du SAGE Midouze sera tournée principalement autour des points suivants :

- Organisation des réunions des différentes instances du SAGE, en particulier des réunions de travail portant sur les résultats issus de la mise à jour de l'état des lieux/diagnostic du SAGE ;
- Suivi des documents d'urbanisme en cours d'élaboration : accompagnement des collectivités compétentes sur l'ensemble du périmètre du SAGE pour assurer la bonne prise en compte des enjeux liés à l'eau et la compatibilité avec le SAGE ;
- Poursuite de la diffusion de la base de données zones humides constituée à l'échelle du bassin de l'Adour, sur le périmètre du SAGE Midouze, travail de communication et de sensibilisation et accompagnement d'éventuels porteurs de projets ;
- Mise en place de formations à destination des membres des CLE des SAGE du bassin de l'Adour, travail en inter-sage ;
- Poursuite du travail sur l'identification des points noirs de l'assainissement non collectif sur le bassin, travail en inter-sage ;
- Suivi de la mise en œuvre du PTGE du Midour et lien avec les instances du SAGE, veille sur la prise en compte des enjeux du SAGE dans le projet de territoire ;
- Suivi de l'élaboration de la démarche de PTGE sur le bassin de la Douze, veille sur la prise en compte des enjeux du SAGE dans la démarche.
- Suivi des études et projets menés sur le périmètre du bassin de l'Adour et intéressants le SAGE : démarche sur les nappes profondes, plan de gestion sur les poissons migrateurs, etc.

ANNEXE 1 : AUTORISATIONS LOI SUR L'EAU 2021 - AVIS ÉMIS

Avis d'autorisation complémentaire pour les travaux du déversoir de crue du RSE de Saint-Jean



Direction départementale des territoires du
Gers
19 Place du Foirail
BP 342
32007 AUCH CEDEX

Le Président de la CLE

ABS/PC

N° 5437

Dossier suivi par Astrid BATS

05 58 46 18 70

sage.midouze@institution-adour.fr

Mont-de-Marsan, le 26 FEV. 2021

Objet : Avis de la CLE Midouze - demande d'autorisation complémentaire pour les travaux de mise en conformité de l'exutoire de crues du réservoir de soutien d'étiage de Saint-Jean (32)

V/Réf. : L32-403-002

P.J. : Analyse détaillée du dossier

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité la CLE Midouze le 12 janvier 2021 pour émettre un avis sur le dossier de demande d'autorisation complémentaire pour la mise en conformité de l'exutoire de crues, sur le réservoir de soutien d'étiage de Saint-Jean présent sur les communes de Peyrusse-Grande, Peyrusse-Vieille, Saint-Pierre-d'Aubézies et Lupiac, dans le département du Gers.

Le dossier est déposé par l'Institution Adour qui a mandaté la CACG (Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne) pour le constituer.

La CLE constate bien que les travaux sur le réservoir de Saint-Jean ne concernent que la mise en conformité au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques et, que les travaux ne modifieront pas le fonctionnement actuel du réservoir et l'impact éventuel sur les milieux aquatiques et la qualité de l'eau.

La CLE est bien consciente que l'Institution Adour, propriétaire du réservoir, oeuvre dans la gestion intégrée de la ressource en eau autant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, sur l'ensemble du bassin de l'Adour. Outre la gestion des réservoirs de soutien d'étiage, l'EPTB intervient également dans l'animation de démarches concertées de la ressource en eau, tel que le projet de territoire pour la gestion de l'eau du sous-bassin du Midour.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

Sur la base des éléments, la CLE Midouze émet un avis de compatibilité sur le dossier, assorti de la réserve et des recommandations suivantes :

→ RÉSERVE : de par la possible présence de plantes exotiques envahissantes, telle que la jussie et pour répondre à la mesure F2P3 - Lutter contre la dispersion des espèces envahissantes, il est indispensable que le porteur du projet prenne les mesures nécessaires pour limiter la dissémination de l'espèce invasive ;

→ RECOMMANDATION : la CLE recommande de s'assurer de l'absence d'espèces patrimoniales sur la zone de travaux et le cas échéant, de prendre les mesures utiles pendant la phase travaux pour réduire autant que possible le dérangement sur ces espèces ;

→ RECOMMANDATION : la CLE recommande au porteur de projet de prendre les mesures nécessaires en cas de pollution accidentelle par la dispersion d'huile des engins, en inscrivant des prescriptions en ce sens dans le marché des travaux.

L'analyse détaillée complète du dossier ayant motivé cet avis est jointe au présent envoi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de toute ma considération.

Paul CARRERE
INSTITUTION ADOUR
38 Rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr



Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations
Services Vétérinaires - Santé Protection
Animales et Environnement
1 place Saint-Louis
40000 MONT-DE-MARSAN

À l'attention de M. Laurent LAGARGUE,

Le Président de la CLE
ABS/PC
N° 6564
Dossier suivi par Astrid BATS
05 58 46 18 70
sage.midouze@institution-adour.fr

Mont-de-Marsan, le 08 JUIL. 2021

Objet : Dossier de demande de régularisation SARL LE RAGUET- Lencouacq - sollicitation avis de la CLE du SAGE Midouze

P.J. : Analyse détaillée

Madame la Préfète,

La CLE du SAGE Midouze a été sollicitée le 08 juin 2021 par la DDETSPP des Landes, pour émettre un avis concernant la demande d'autorisation environnementale pour la régularisation et l'extension de l'établissement SARL de Le Raguet (à Lencouacq, dans les Landes), dont l'activité porte sur l'abattage et la découpe de volailles maigres.

L'étude d'incidence environnementale réalisée dans le cadre de la régulation administrative de l'atelier a été rédigée par le cabinet CECIA ingénierie pour le compte de l'exploitant de la SARL, Monsieur Kamal MOKHTARI.

La CLE constate que ce projet rentre dans une démarche de régularisation de l'activité industrielle dans l'objectif de diminuer l'impact de l'ICPE. La CLE souligne l'effort qui est porté par la SARL de Le Raguet afin de se mettre en conformité pour le traitement des eaux usées industrielles tout en utilisant une technique de réutilisation des eaux usées.

La SARL emploie 33 salariés, elle a donc un fort impact économique sur le territoire de la commune de Lencouacq, qui est une commune rurale (380 habitants en 2017). La volonté de modifier le PLU afin d'améliorer la gestion des eaux usées de l'ICPE a été une volonté politique communale afin de maintenir l'activité de l'abattoir sur le territoire.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

La CLE souligne la qualité des pièces fournies, et aurait toutefois souhaité plus d'informations concernant la mise en service de la station de traitement.

Sur la base des éléments présentés dans le dossier, la CLE émet un avis de compatibilité et de conformité sur le dossier, assorti des deux réserves et trois recommandations suivantes :

→ **RÉSERVE** : la CLE regrette l'absence de qualification de la lande à Molinie présente sur le site de production en zone humide et demande à l'exploitant de protéger et restaurer cet habitat lors des travaux d'extension et de régularisation et de créer une mise en défens durable de la zone, en adéquation avec l'orientation G « Protéger ou restaurer les zones humides » ;

→ **RÉSERVE** : la CLE du SAGE Midouze demande au porteur de projet d'indiquer dans l'étude d'incidence que les rejets de la partie pré-traitement de l'installation d'assainissement non collectif (fosse septique d'une capacité de 10 000 L) sont évacués dans la station de traitement de l'ICPE, comme évoqué en séance du Bureau et attestant qu'aucun rejet d'eaux vannes prétraitées ne s'effectue dans le réseau hydrographique, répondant à la mesure C3P1 relative à la mise en conformité de l'ANC sur le territoire ;

→ **RECOMMANDATION** : la CLE recommande au propriétaire de l'ICPE d'avoir une vigilance particulière sur les ilots de bambous présents, ainsi que sur toute autre espèce envahissante qui se développerait sur le site, et de surveiller leur évolution afin d'éviter tout prolifération, comme prévu par la mesure F2P3 concernant la lutte contre les espèces envahissantes ;

→ **RECOMMANDATION** : la CLE recommande au porteur de projet de créer le bassin de rétention/orage avec un dimensionnement suffisamment performant (capacité, étanchéité), en intégrant des éléments végétaux et à s'assurer que les mesures nécessaires seront prises en compte en cas de débordement ou de remontée de nappes, dans un contexte lié étroitement aux phénomènes pluviométriques récents et fortement intenses ;

→ **RECOMMANDATION** : la CLE recommande d'inscrire dans le plan de prévention des risques de l'ICPE, la possibilité d'intégrer une fermeture automatique de la vanne du bassin de rétention/orage en cas d'incendie, afin d'éviter tout rejet impactant le réseau hydrographique.



Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations,

Paul CARRERE

INSTITUTION ADOUR
38 Rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX




Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

Comité de Bassin Adour-Garonne
90 Rue de Férétra
CS 87801
31078 TOULOUSE CEDEX 4

Les Présidents des CLE
 FD-MA/AL
 N°68
*Dossier suivi par Floriane DYBUL
 et Marion ALVAREZ*
 05.58.46.18.70
sage_adouramont@institution-adour.fr

Mont-de-Marsan, le 5 avril 2019

Objet : Avis des CLE Adour amont et Midouze sur les questions importantes du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027


Monsieur le Président du Comité de bassin Adour-Garonne,

Dans le cadre de la consultation des partenaires sur les questions importantes du SDAGE 2022-2027, vous avez sollicité les Commissions Locales de l'Eau (CLE) du bassin Adour amont et Midouze pour émettre un avis sur ce document. Nous espérons que cet avis pourra être pris en compte bien qu'adressé hors délai en raison du manque de clarté entre délais grand public et partenaires. En effet, cet avis combine l'avis de deux CLE du bassin qui se sont regroupées pour se prononcer conjointement sur ce document.

Après une lecture attentive du dossier, les membres des CLE notent que les enjeux retenus s'inscrivent dans la continuité des documents du cycle précédent. Les éléments abordés vont globalement dans le sens d'une amélioration de l'état des masses d'eau, mais dans une dynamique lente. Le document est marqué par un paradoxe entre l'urgence à agir de ce dernier cycle, marqué par un contexte de changements climatiques, et le manque d'ambition des enjeux et actions proposés. Pourtant, le SDAGE est l'outil de référence pour fixer le cap d'un travail multipartenarial autour de solutions multifonctionnelles et basées sur la nature qui permettraient d'atteindre ou de maintenir le bon état des eaux sur de nombreux bassins.

Au regard des questions importantes du SDAGE 2022-2027, les CLE émettent l'avis suivant sur le dossier :

1. Les CLE Adour amont et Midouze soulignent le manque d'ambition des questions importantes pour l'eau pour 2022-2027 dans un contexte de changements climatiques et de dernier cycle de la DCE.
2. Les CLE Adour amont et Midouze demandent que le futur SDAGE encourage au renforcement d'une approche intégrée du bassin versant par l'identification de



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
 Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

compartiments-clefs sur lesquels agir de façon transversale et dans le cadre de coopérations entre acteurs de l'eau et avec d'autres politiques (par exemple : aménagement du territoire, cohérence entre politiques publiques (par exemple : énergétiques et environnementales), sols (qualité des eaux, quantité, tant pour l'étiage que pour la réduction des inondations en zones rurales, milieux), eaux pluviales (qualité et quantité), etc.). Une approche plus transversale des enjeux de l'eau et orientée autour des enjeux que posent le changement climatique faciliterait en outre la mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'actions permettant l'atteinte et le maintien durable du bon état des eaux.

3. Les CLE Adour amont et Midouze recommandent fortement que les questions importantes osent le passage à l'action concernant le changement climatique en privilégiant les actions sans regret, afin de réserver l'amélioration des connaissances à des besoins spécifiques. Les CLE Adour amont et Midouze soulignent l'importance de partager les connaissances acquises dans les différents domaines avec l'ensemble des acteurs concernés, que ce soit les décideurs locaux, les usagers ou le grand public.
4. Pour limiter l'impact du changement climatique sur la gestion quantitative, les CLE Adour amont et Midouze encouragent fortement le Comité de bassin à hiérarchiser les actions à mener sur le modèle des projets de territoire pour la gestion de l'eau (économie & réduction des besoins / amélioration de la gestion et mobilisation des ressources existantes / création de nouvelles ressources) et à rechercher une adaptation des usages en vue de les concilier avec la disponibilité en eau et entre eux, avant d'envisager la création de nouveaux stockages. Les CLE Adour amont et Midouze souhaitent également que les actions pour améliorer la gestion quantitative s'appuient fortement sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau, lorsqu'il en existe localement, afin de laisser aux acteurs locaux la possibilité de définir les solutions les mieux adaptées au territoire, au regard des enjeux en présence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président du Comité de Bassin, à l'expression de notre considération distinguée.

Bernard VERDIER

Président de la CLE Adour amont



Paul CARRERE

**Président de la CLE
Midouze**




Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

ANNEXE 2 : DÉCLARATIONS LOI SUR L'EAU REÇUES EN 2021

Date enregistrement DDT(M)	Date réception IA	Département	Procédure	Format	Intitulé dossier	Catégorie IOTA ou ICPE	Numéro dossier	Rubrique principale	MO	Contact	BE - Contact	Commune/CdC	Masse d'eau
12/01/2021	15/01/2021	40	D	Numérique	Régularisation de 2 plans d'eau	Plan d'eau	40-2020-00493	3.2.3.0	Brigitte SACCONAY			Saint-Martin-d'Oney Mont-de-Marsan Agglomération	Le Geloux
12/01/2021	15/01/2021	32	D	Papier Chrono n°5092	Curage plan d'eau	Plan d'eau	32-2020-00362	3.1.5.0	Françoise LAFARGUE			Arblade-le-Haut CdC Bas-Armagnac	Retenue déconnectée
13/01/2021	15/01/2021	32	D	Papier Chrono n°5088	Curage cours d'eau	Entretien berges/rivières	32-2020-00354	3.1.2.0 3.1.5.0 3.2.1.0	GAEC de Peborde			Bouzon-Gellenave CdC Armagnac-Adour	Affluent du Midour
21/01/2021	22/01/2021	40	D	Numérique	Création forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00434	1.1.1.0	Paul CASSAGNE			Carsen-Ponson CdC Pays Tarusate	Nappe MPQ
19/01/2021	22/01/2021	40	D	Numérique	Création forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00010	1.1.1.0	GAEC de Lubatas			Laglorieuse Le Marsan Agglomération	Miocène armagnac
25/01/2021	28/01/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00472	1.1.1.0	SCEA Bleu Saphir			Luxey CdC Cœur Haute Lande	Nappe de surface
25/01/2021	28/01/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00012	1.1.1.0	EARL d'Artilla			Saint-Yaguen CdC Pays Tarusate	Nappe des sables
01/02/2021	03/02/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00020	1.1.1.0	SCEA Les Barades			Morcerx CdC Pays Morcenais	Nappe MPQ
30/09/2020 28/01/2021	02/02/2021	40	D	Numérique	Projet résidentiel	Rejets EP	40-2020-00353	2.1.5.0	BERNEMI CADILLON			Mont-de-Marsan Agglomération	Bord du Midour
Récépissé non daté	09/02/2021	40	D	Numérique	Prélèvement d'eau arrosage terrain de sport	Forage irrigation	40-2020-00374	1.1.2.0 1.3.1.0	Commune de Rion-des-Landes			Rion-des-Landes CdC Pays Tarusate	Nappe MPQ
10/02/2021	11/02/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00046	1.1.1.0	SCEA l'Estrigon			Uchacq-et-Parentis Mont-de-Marsan Agglomération	Nappe MPQ
19/02/2021	23/02/2021	40	D	Numérique	Création d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2020-00396	1.1.1.0	GAEC de Lubatas			Pujo-le-Plan Pays de Villeneuve	Nappe du miocène
03/03/2021	04/03/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00047	1.1.1.0	Pascale DEPRez			Solférino CdC Cœur-Haute-Lande	Nappe MPQ
26/02/2021	08/03/2021	40	D	Papier Chrono n°5496	Projet de serres agrivoltaiques	Forage et EP			SDD Solar		Terra Environnement	Audon CdC Pays Tarusate	
04/03/2021	11/03/2021	32	D	Papier Chrono n°5533	Confortement de berges	Entretien berges/rivières	32-2021-00075	Non mentionné	Département du Gers			Manciet CdC Bas-Armagnac	
09/03/2021	25/03/2021	40	D	Numérique	Régularisation d'un plan d'eau	Plan d'eau	40-2021-00080	3.2.3.0	BERNADET Claire			Lencouacq CdC Landes d'Armagnac	PE déconnecté ME Gouanayre
10/03/2021	12/03/2021	32	D	Papier Chrono n°5548	Curage de ruisseau	Entretien berges/rivières	32-2021-00080	3.1.2.0 3.1.5.0 3.2.1.0	EARL Cassin Fabien			Castelnave CdC Armagnac Adour	Ruisseau de Labat
16/03/2021	18/03/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00093	1.1.1.0	GAEC Cap de Bos			Retjons CdC Landes d'Armagnac	Nappe MPQ
25/03/2021	29/03/2021	40	D	Numérique	Arrêté d'opposition à déclaration	Forage irrigation	40-2021-00034	1.1.1.0	EARL Barbes Pignagnon			Pujo-le-Plan Pays de Villeneuve	
26/03/2021	31/03/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00085	1.1.1.0	SCEA De Lartigaut			Bourriot-Bergonce CdC Landes d'Armagnac	Nappe MPQ
01/04/2021	06/04/2021	40	D	Numérique	Remplacement de deux forages d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00116	1.1.1.0	SCEA Bleu Saphir			Le Sen CdC Cœur-Haute-Landes	Nappe de surface
16/02/2021	15/04/2021	40	D	Numérique	Lotissement "Les Charmes"	Rejets EP	40-2021-00056	2.1.5.0 3.2.3.0	Communes de Saint-Avit		Terra Environnement	Saint-Avit Mont-de-Marsan Agglomération	Rejet enterré
13/04/2021	20/04/2021	32	D	Papier Chrono n°5875	Passage busé - Ruisseau du Serrenaout	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00101	3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.5.0	ONF - Agence départementale de Tarbes			Aignan CdC Armagnac Adour	Ruisseau de Serrenaout
03/05/2021	26/04/2021	40	D	Numérique	Déviation et renaturation ruisseau	Ouvrage en lit mineur	40-2021-00149	3.1.2.0	EARL Le Jourdan			Carcarès-Sainte-Croix CdC Pays Tarusate	Ruisseau de Bergun (affluent rive gauche de la Midouze)
03/05/2021	10/05/2021	32	D	Papier Chrono n°6046	Curage et réfection d'un passage busé	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00121	3.1.2.0 3.1.5.0 3.2.1.0	SUS Jean-Marc			Betous CdC Bas Armagnac	Ruisseau de Frizot (affluent rive droite du Petit Midour)
30/04/2021	10/05/2021	32	D	Papier Chrono n°6048	Curage ruisseau	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00129	3.1.2.0 3.1.5.0 3.2.1.0	PUJAU Roland			Fusterouau et Termes d'Armagnac CdC Armagnac Adour	Ruisseau de Vielcapet (affluent rive droite de l'Isaute)

04/05/2021	10/05/2021	32	D	Papier Chrono n°6050	Remplacement de buses sur le pont du chemin communal n°3 du Massey	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00106	3.1.2.0 3.1.5.0	Commune de Termes d'Armagnac	Fusterouau et Termes d'Armagnac CdC Armagnac Adour	Ruisseau de Vielcapet (affluent rive droite de l'Isaute)
25/05/2021	25/05/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00163	1.1.1.0	SCEA de Meignon	Morcenx-la-Nouvelle CdC Pays Morcenais	Nappe MPQ
01/06/2021	01/06/2021	32	D	Numérique	Remplacement d'un pont par 2 buses	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00179	3.1.2.0 3.1.5.0	PELLEFIGUE Émilie	Mancient CdC Bas-Armagnac	Ruisseau du Pouy
14/06/2021	14/06/2021	40	D	Numérique	Réfection du pont du Pouy de la Houn	Ouvrage en lit mineur	40-2021-00201	3.1.2.0 3.1.5.0	ASA de DFCI de Vert	Vert CdC Cœur Haute Lande	
14/06/2021	14/06/2021	40	D	Numérique	Réfection du pont de la piste n°105	Ouvrage en lit mineur	40-2021-00204	3.1.2.0 3.1.5.0	ASA de DFCI de Vert	Vert CdC Cœur Haute Lande	
14/06/2021	14/06/2021	40	D	Numérique	Réfection du pont sur le ruisseau du Roumat	Ouvrage en lit mineur	40-2021-00205	3.1.2.0 3.1.5.0 3.1.3.0	ASA de DFCI de Saint-Avit	Saint-Avit Mont-de-Marsan Agglomération	Ruisseau du Roumat
03/06/2021	17/06/2021	40	D	Numérique	Régularisation plan d'eau	Plan d'eau	40-2021-00196	3.2.3.0 3.3.1.0	Guy PERRAUDIN	Labrit CdC Cœur Haute Lande	Ruisseau de Bernède affluent de l'Estrigon
10/06/2021	17/06/2021	32	D	Numérique	Mise en conformité plan d'eau	Plan d'eau	32-2021-00002	3.2.3.0	Sophie SOULIERS	Beaumarchés CdC Bastides et Vallons du Gers	
21/06/2021	22/06/2021	40	D	Numérique	Création de 3 forages d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00213	1.1.1.0	SCEA de Baye	Solférino CdC Cœur-Haute-Lande	Nappe MPQ
22/06/2021	22/06/2021	40	D	Numérique	Création de 5 forages d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00198	1.1.1.0	SCEA des Aguiards	Solférino CdC Cœur-Haute-Lande	Nappe MPQ
22/06/2021	23/03/2021	40	D	Numérique	Projet de résidence	Rejets EP	40-2021-00108	2.1.5.0	Nexity	Saint-Pierre-du-Mont Mont-de-Marsan Agglomération	
29/06/2021	29/06/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00016	1.1.1.0	SCEA du Peyroc	Lencouacq CdC Cœur Haute Lande	
29/06/2021	29/06/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00216	1.1.1.0	EARL Dupouy	Carcarès-Sainte-Croix CdC Pays Tarusate	
25/06/2021	02/07/2021	32	D	Papier Chrono n°6513	Restauration de berges et régularisation du réseau de drainage	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00181	2.1.5.0 3.1.2.0 3.1.5.0 3.3.2.0	Jean-Claude OSPITAL	Margouet-Meymes CdC Armagnac Adour	Cous d'eau de Trinqualles, affluent rive gauche de la Douze
28/06/2021	05/07/2021	32	D	Papier Chrono n°6523	Forage dirigé pour les communes de Lanne-Soubiran et Saint-Griede	Forage AEP	32-2021-00208	3.1.5.0	SIEBAG de l'Adour Gersois	Lanne-Soubiran et Saint-Griede CdC Bas Armagnac	Ruisseau de la Daubade, affluent rive gauche de l'Isaute
08/07/2021	12/07/2021	32	D	Papier Chrono n°6584	Réfection de 2 passerelles sur l'Isaute	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00207	3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.5.0	CdC Bas Armagnac	Saint-Martin-d'Armagnac CdC Bas-Armagnac	Ruisseau de l'Isaute
08/07/2021	16/07/2021	32	D	Papier Chrono n°6635	Enlèvement d'un atterrissement au pont de la RD 931	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00189	3.1.5.0 3.2.1.0	Département du Gers	Arblade-le-Haut CdC Bas-Armagnac	Ruisseau de la Jurane, affluent rive droite de l'Isaute
08/07/2021	21/07/2021	32	D	Papier Chrono n°6664	Réfection du pont de la RD 111 + enlèvement d'un atterrissement	Ouvrage en lit mineur	33-2021-00190	3.1.5.0 3.2.1.0	Département du Gers	Betous CdC Bas Armagnac	Ruisseau le Frizot, affluent rive droit du Petit Midou
08/07/2021	21/07/2021	32	D	Papier Chrono n°6665	Rejointolement du pont de la RD 111 + enlèvement d'un atterrissement	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00191	3.1.5.0 3.2.1.0	Département du Gers	Betous CdC Bas Armagnac	Ruisseau de Las Courrèges, affluent rive droite du Petit Midou
19/07/2021	02/08/2021	32	D	Papier Chrono n°6769	Remplacement de l'ouvrage hydraulique de Triquet sur la RD6	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00229	3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.5.0	Département du Gers	Le Houga CdC Bas-Armagnac	Affluent rive gauche du Ludon
21/07/2021	26/07/2021	40	D	Numérique	Curage du ruisseau Le Haouron	Ouvrage en lit mineur	40-2021-00227	3.1.5.0 3.2.1.0	Jean-Marc COMMET	Tartas CdC Pays Tarusate	Ruisseau le Haouron, affluent du ruisseau de la Gaube, affluent rive gauche du Midou
03/08/2021	03/08/2021	40	D	Numérique	Régularisation de 2 plans d'eau	Plan d'eau	40-2021-00258	3.2.3.0	Marie-Christine DESCAMPS	GOLPE Environnement Arthez-d'Armagnac Pays de Vileneuve en Armagnac Landais	Bassin du Midou
13/07/2021	10/08/2021	40	D	Numérique	Aménagement secteur Villeneuve	Rejets EP	40-2021-00244	2.1.5.0	Bernadet Immobilier	ETEN Environnement Mont-de-Marsan Agglomération	Bassin de la Midouze

26/08/2021	27/08/2021	40	D	Numérique	Travaux de réparation du pont de Geloux	Ouvrage en lit mineur	40-2021-00280	3.1.2.0	Conseil départemental des Landes	ENDEO & SCP	Garein CdC Cœur-Haute-landes	Cours d'eau du Geloux
17/06/2021	09/09/2021	40	D	Numérique	Régularisation d'un plan d'eau	Plan d'eau	40-2021-00211	3.2.3.0 3.3.1.0	Union des forestiers d'Aquitaine	ETEN Environnement	Lencouacq CdC Landes d'Armagnac	Masse d'eau de la Gouaneyre À proximité lagune de la Rousta
10/09/2021	17/09/2021	32	D	Papier Chrono n°7129	Création d'un pont sur le Ru de la Moulie	Ouvrage en lit mineur	32-2021-00280	3.1.2.0 3.1.5.0	Christine DUTOUJA		Panjās CdC Grand-Armagnac	Ruisseau de la Moulie
28/09/2021	04/10/2021	32	D	Papier Chrono n°7295	Renaturation du ruisseau de Cantau	Entretien berges/rivières	32-2021-00271	3.3.5.0	Michel LAURA		Panjās CdC Grand-Armagnac	Ruisseau de Cantau
08/10/2021	12/10/2021	40	D	Numérique	Remplacement d'un forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00312	1.1.1.0	EARL Lous Casses		Uchacq-et-Parentis Mont-de-Marsan Agglomération	Nappe MPQ
15/10/2021	26/10/2021	40	D	Numérique	Reconstruction de la protection rive gauche du pont ruisseau de la Gouaneyre	Ouvrage en lit mineur	40-2021-00328	3.1.2.0 3.1.5.0	ASA DFCI de Lencouacq		Lencouacq CdC Landes d'Armagnac	Ruisseau de la Gouaneyre
30/07/2021	18/10/2021	32	D	Numérique	Création d'une retenue collinaire	Plan d'eau	32-2021-00006	3.2.3.0	GAEC des 2 Chemins	Thierry BAQUÉ (CA 32)	Monguilhem CdC Bas-Armagnac	BV Midour
28/10/2021	28/10/2021	40	D	Numérique	Reconstruction protection de berge	Entretien berges/rivières	40-2021-00338	3.1.2.0	SARL Pisciculture de Cardine		Arue CdC Landes d'Armagnac	Ruisseau de la Gouaneyre
21/09/2021	28/10/2021	40	D	Chrono n°7485	Lotissement "Les Arènes"	Rejets EP	40-2021-00304	2.1.5.0	Sud-Ouest Villages - SOVI	Terra Environnement	Bougue Mont-de-Marsan Agglomération	Masse d'eau du Ludon
05/11/2021	05/11/2021	40	D	Numérique	Remplacement forage d'irrigation	Forage irrigation	40-2021-00337	1.1.1.0	Pascale DEPRez		Solférino CdC Cœur-Haute-Lande	Nappe MPQ

ANNEXE 3 : SUIVI TRANSMISSION BDD « ZONES HUMIDES »

Demandeur	Territoire/Objet	Date
2018		
Syndicat mixte SCoT	SCoT de Gascogne	Avant 2018
BE Biotope	PLUi CdC Armagnac Adour	Mai 2018
ARPE Occitanie	Alimentation BDD	Mai 2018
DDTM 40	Instruction des données loi sur l'eau	Juin 2018
Région Nouvelle-Aquitaine	Alimentation BDD	Août 2018
Nature Occitanie	BDD sur la région Occitanie	Octobre 2018
CdC Cœur Haute Lande	PLUi Cœur Haute Lande	Octobre 2018
SAFER Occitanie	Alimentation BDD	Novembre 2018
2019		
BE Biotope	PLUi Marsan agglomération	Janvier 2019
AFB délégation 40	Alimentation BDD dans les Landes	Février 2019
SUEZ	Projet sur Mont-de-Marsan soumis à déclaration/autorisation loi sur l'eau	Mars 2019
BE Adage Environnement	RTE Nouvelle Aquitaine : évaluation environnementale du S3EnR	Avril 2019
BE Even Conseil	Documents d'urbanisme sur la CdC des Landes d'Armagnac	Avril 2019
Chambre d'agriculture des Landes	Données pour Irrigadour et l'AGIL	Juin 2019
BE GES SAS	Projet enregistrement ICPE sur les communes de Nogaro et Caupenne d'Armagnac pour Gers Distribution	Juillet 2019
AUAT	SCoT de Gascogne	Août 2019
CEN Aquitaine	Alimentation BDD	Septembre 2019
CEN Midi-Pyrénées	Alimentation BDD	Octobre 2019
DREAL Occitanie	Alimentation BDD	Octobre 2019
DDTM 64 - Mission observatoire du territoire	Alimentation BDD	Décembre 2019
2020		
DREAL Occitanie	Alimentation BDD	Janvier 2020
SMGMNL - Site d'Arjuzanx	Mise en concordance avec les données de la réserve - projet RNN	Avril 2020
BE Metropolis Territoire	PLUi CdC Armagnac Adour	Avril 2020
CdC Bastides et Vallons du Gers	Élaboration PLUi CdC	Décembre 2020
2021		
BE ComET Environnement	Réalisation d'un document d'urbanisme sur la commune de Bourrouillan	Janvier 2021
GEREA	Pré-diagnostic d'un projet pour RTE sur les communes de Morcenx, Solferino	Mars 2021
Le collectif Cadillon	Demande sur le projet de résidence Rue Cadillon à Mont-de-Marsan	Mars 2021
Biotope	Projet agrivoltaïque sur les communes de Morcenx et Arengosse / Dhamma Energy	Mars 2021
BE Monbailliu & Associés	Projet soumis à la loi sur l'eau pour le compte de RTE sur les communes de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont	Mars 2021

Communauté de communes Cœur Haute Lande	PLUi communauté de communes Cœur Haute Lande (transmission au BE)	Avril 2021
BE ANTEA France	Implantation d'un site industriel sur la commune de Bretagne-de-Marsan, concerné par certaines rubriques ICPE	Juin 2021
DDTM des Landes	Envoi de toutes les zones humides pour instruction des dossiers	Juillet 2021
Conseil Départemental du Gers	Demande de données dans le cadre du travail sur les zones humides et sur le volet cartographique pour le SAGE Neste et Rivières de Gascogne	Octobre 2021

ANNEXE 4 : RÉUNIONS ET FORMATIONS

Le tableau suivant indique les réunions organisées par la cellule d'animation pour la mise en œuvre du SAGE Midouze (représentées en gras) et les réunions auxquelles elle a participé dans le cadre d'actions sur le bassin de l'Adour en inter-SAGE ou en lien avec les thématiques du SAGE Midouze.

Thème	Objet	Lieu	Date
Animation SAGE	Réunion interne d'avancement sur les données du tableau de bord du SAGE	Mont-de-Marsan	19/01/2021
	Réunion avec le responsable service ressource pour le dossier autorisation sur le réservoir de Saint-Jean	Mont-de-Marsan	20/01/2021
	Réunion avec la commune du Houga concernant la vidange du plan d'eau communal	Le Houga	21/01/2021
	Réunion interne suite aux dernières inondations sur la commune de Tartas	Visio-conférence	28/01/2021
	Réunion concernant le SOCLE du syndicat mixte des bassins Midour et Douze	Visio-conférence	04/02/2021
	Réunion avec le Président de la CLE pour présenter le calendrier de révision du SAGE	Visio-conférence	09/02/2021
	Réunion du comité technique du SAGE Midouze pour présenter le calendrier de révision du SAGE	Visio-conférence	11/02/2021
	Réunion avec les élus et le syndicat de bassin de la Midouze concernant les inondations à Tartas	Mont-de-Marsan	12/02/2021
	Rencontre avec Mme TINTANE nouvelle élue membre de la CLE	Cazaubon	18/02/2021
	Réunion de cadrage avec les services de l'État concernant les étapes de révision du SAGE	Visio-conférence	22/02/2021
	Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE	Visio-conférence	22/02/2021
	Réunion portant sur le SOCLE du syndicat mixte des bassins Midour et Douze	Visio-conférence	23/02/2021
	Réunion avec le syndicat des bassins Midou et Douze sur la thématique des fossés et drains (PTGE Douze)	Visio-conférence	25/02/2021
	Réunion de service Gestion intégrée portant sur l'organisation du service pour 2021	Mont-de-Marsan	01/03/2021
	Journée d'échanges sur le SOCLE du syndicat mixte des bassins Midour et Douze	Manciet	02/03/2021
	Réunion concernant la compétence GEMAPI sur le territoire de l'agglomération de Mont-de-Marsan	Mont-de-Marsan	10/03/2021
	Journée des animateurs SAGE sur le bassin Adour-Garonne organisée par l'AEAG	Visio-conférence	01/04/2021
	Réunion sur le PTGE Midour avec l'AEAG	Visio-conférence	08/04/2021
	Réunion de travail sur le SOCLE du syndicat mixte des bassins Midour et Douze	Visio-conférence	26/04/2021
	Comité de pilotage sur le PAPI agglomération dacquoise	Visio-conférence	28/04/2021
	Réunion de la commission locale de l'eau du SAGE	Visio-conférence	29/04/2021
	Webinaire sur le changement climatique en Occitanie	Visio-conférence	11/05/2021
	Forum local sur l'eau du bassin de l'Adour organisé par l'AEAG	Visio-conférence	12/05/2021
	Réunion du Bureau de la CLE pour émettre un avis sur le projet de SDAGE 2022-2027	Visio-conférence	25/05/2021
	Webinaire bassin Adour-Garonne et vulnérabilité face au changement climatique	Visio-conférence	08/06/2021
	Comité technique PTGE Midour sur l'orientation stratégique des actions du volet MRC	Visio-conférence	22/06/2021
	Comité technique du SAGE pour la présentation des résultats du tableau de bord	Visio-conférence	22/06/2021
	Réunion d'avancement des dossiers du SAGE Midouze avec la responsable service gestion intégrée	Bayonne	28/06/2021
	Réunion de service Gestion intégrée concernant l'état d'avancement de chaque mission du service	Bayonne	05/07/2021
	Webinaire diagnostic territorial de l'OFB en région Occitanie	Visio-conférence	06/07/2021
	Réunion du Bureau de la CLE pour émettre un avis sur un dossier d'autorisation loi sur l'eau	Visio-conférence	08/07/2021
	Comité technique inter-SAGE du bassin de l'Adour	Visio-conférence	08/07/2021
Enquête publique du SAGE Adour aval	Bélus	30/08/2021	
Formation Oxy-Act	Mont-de-Marsan	02/09/2021	

	Commission eau du parc naturel régional Astarac	Loubersan	06/09/2021
	Réunion de lancement de l'audit communication avec le prestataire retenu pour la mission - inter-SAGE	Visio-conférence	13/09/2021
	Réunion d'avancement des dossiers du SAGE Midouze avec la responsable service gestion intégrée	Visio-conférence	22/09/2021
	Réunion de cadrage de l'audit communication avec le prestataire - inter-SAGE	Visio-conférence	28/09/2021
	Réunion avec la chambre d'agriculture des Landes pour le bilan des SAGE Midouze et Adour amont	Mont-de-Marsan	29/09/2021
	Entretien sur la communication du SAGE avec le prestataire	Mont-de-Marsan	06/10/2021
	Rencontre Mme WEBER nouvelle élue régionale membre de la CLE	Mimizan	29/11/2021
	Réunion de lancement du PTGE Douze	Labastide-d'Armagnac	29/11/2021
	Séminaire de restitution de la 1^{ère} phase de l'audit sur la communication des SAGE - inter-SAGE	Mont-de-Marsan	09/12/2021
	Rencontre avec Mme CERVERA nouvelle personne missionnée à la DREAL Occitanie	Visio-conférence	13/12/2021
	Atelier PCAET de l'agglomération de Mont-de-Marsan	Saint-Pierre-du-Mont	15/12/2021
	Comité de suivi du PTGE Midour	Visio-conférence	16/12/2021
	Réunion de cadrage de la stratégie de communication des SAGE du bassin de l'Adour	Visio-conférence	16/12/2021
Ressource / Qualité	Réunion interne concernant les projets de réhausse des réservoirs dans le cadre du PTGE Midour	Mont-de-Marsan	04/03/2021
	Réunion avec l'animatrice du PAT de l'Estang	Estang	11/03/2021
	Webinaire 1 sur la réutilisation des eaux usées organisé par Agro Landes	Visio-conférence	25/03/2021
	Webinaire 2 sur la réutilisation des eaux usées organisé par Agro Landes	Visio-conférence	08/04/2021
	Réunion avec le SYDEC sur l'assainissement non collectif	Visio-conférence	13/04/2021
	Réunion avec le SPANC de la communauté de commune Bas-Armagnac sur l'assainissement individuel	Visio-conférence	21/04/2021
	Réunion avec le SPANC du syndicat des eaux des territoires de l'Armagnac de l'Estang sur l'ANC	Visio-conférence	04/05/2021
	Restitution diagnostic agraire sur l'irrigation du bassin landais de la Douze et l'amont de la Midouze	Cachen	26/08/2021
	Réunion avec l'animatrice du PAT de l'Estang, lien entre PTGE Midour, SAGE Midouze et PAT de l'Estang	Estang	07/10/2021
	Atelier de concertation n°1 du PAT de l'Estang	Estang	26/10/2021
	Réunion avec Eaucéa pour la prise en compte de la compatibilité des SAGE dans la future AUP	Visio-conférence	22/11/2021
	Atelier de concertation n°2 du PAT de l'Estang	Estang	23/11/2021
Urbanisme	Webinaire gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Visio-conférence	29/06/2021
	Réunion interne en vue des ateliers du PLUi Bastides et Vallons du Gers	Mont-de-Marsan	20/09/2021
	Ateliers du PLUi Bastides et Vallons du Gers	Marciac	21/09/2021
	Réunion interne en vue de la réunion du DOO du SCoT de Gascogne	Mont-de-Marsan	22/11/2021
Milieux Naturels / Rivières / Zones humides	Réunion avec les partenaires de l'appel à projets « restauration des zones humides »	Visio-conférence	12/01/2021
	Réunion interne sur les thématiques des boisements rivulaires et des espèces exotiques envahissantes	Visio-conférence	19/01/2021
	Sortie terrain avec le syndicat du Midou et de la Douze - appel à projets « restauration zones humides »	Villeneuve-de-Marsan	19/01/2021
	Sortie terrain avec le syndicat de la Midouze - appel à projets « restauration zones humides »	Rion-des-Landes	20/01/2021
	Sortie terrain avec l'ADASEA du Gers - appel à projets « restauration zones humides »	Beaumarchés	26/01/2021
	Comité de pilotage réseau Natura 2000 des étangs de l'Armagnac organisé par l'ADASEA du Gers	Eauze	26/03/2021
	Comité technique sur le programme pluriannuel de gestion du syndicat des bassins du Midou et de la Douze	Mont-de-Marsan	30/06/2021
	Webinaire de l'OFB sur les solutions fondées sur la nature : eau et changement climatique	Visio-conférence	15/04/2021
	Journée terrain sur la Douze avec les syndicats de bassin présent sur le périmètre du SAGE	Roquefort	09/09/2021
Journée technique relation eaux souterraines et zones humides organisée par le forum des marais	Mont-de-Marsan	15/10/2021	

